

ASSEMBLÉE NATIONALE

ACCÉLÉRATION ET SIMPLIFICATION DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT DÉGRADÉ -
(N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 295

présenté par

M. Portier, M. Kamardine, Mme Bazin-Malgras, Mme Bonnet, M. Bony, M. Boucard,
M. Bourdeaux, M. Brigand, Mme Corneloup, M. Dubois, M. Habert-Dassault,
M. Emmanuel Maquet, M. Neuder, M. Ray, Mme Valentin et M. Viry

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.